

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

Information & presse

BULLETIN DE DOCUMENTATION



15^e Année

JANVIER 1959

N° 1

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de janvier)	2
2. La Fête Nationale Luxembourgeoise - Le 40 ^e anniversaire de l'avènement de S. A. R. Madame le Grande-Duchesse	2
3. Les Problèmes à long terme du Luxembourg. - Conférence faite par M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, devant le Collège de Défense de l'OTAN	9
4. Nouvelles diverses	17
5. Nouvelles de la Cour	20
6. Le Mois en Luxembourg (Mois de janvier)	21

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de janvier)

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté ministériel du 29 décembre 1958 fixe les cotisations et suppléments de cotisation à percevoir en 1959 par la Chambre des Métiers.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Le « Mémorial » du 10 janvier 1959 publie l'Arrangement entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Fédérale d'Autriche relatif à l'admission de stagiaires, fait par échange de notes le 12 septembre 1958.

La loi du 29 décembre 1958 approuve le Protocole entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas additionnel à la Convention de Bruxelles du 5 novembre 1955 instituant un Conseil interparlementaire consultatif, signé à La Haye, le 3 février 1958.

Une loi du même jour approuve le Deuxième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, signé à Paris, le 15 décembre 1956.

*

Ministère de la Justice.

Un arrêté ministériel du 23 décembre 1958 porte majoration du tarif des huissiers.

La Fête Nationale Luxembourgeoise

Le 40^e Anniversaire de l'Avènement de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse

Cette année, la Fête Nationale a été célébrée avec un éclat tout particulier, puisqu'elle coïncidait avec la célébration du 40^e anniversaire de l'avènement au trône de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Au cours des nombreuses manifestations qui précédèrent la journée du 23 janvier, la population témoignait son profond attachement à la Souveraine et à la Maison grand-ducale. Une atmosphère de fête régnait dans la capitale, pavoisée aux couleurs natio-

nales, ainsi que dans les villes et villages du pays entier.

La veille de la Fête Nationale, M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Pierre Frieden et M. le Ministre des Affaires Etrangères Joseph Bech prononcèrent des allocutions radio-diffusées, au cours desquelles ils s'adressèrent en langue luxembourgeoise à la population. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions.

Allocution de M. le Ministre des Affaires Etrangères

« Le'f Matbierger!

De 15. Januar woren et 40 Jor, datt d'Grande-Duchesse Charlotte als bluttjonk Prinzessin op den Tro'n vum Land ko'm.

Et wor dat an enger vun de kritischsten Zeiten an onser Geschicht.

Vu baussen a vu bannen wor d'Land a seng Dynastie bedrôt.

Den e'schte Weltkriech, dé grad zu Enn gong, hát dem Land schwe'er moralesch Wonneschloen an d'letzeburger Vollek eso' durchenâner geworf, dass muncherén un der Hémecht irr go'f an de Glâf un de Fortbestand vun onser Onofhängegkét verluer huet.

D'Gro'ssmächt, de' de Kriech gewonnen hâten, an de' iwer de Fortbestand vun onsem Land ze bestömmen hâten, hun dru gezweifelt, op d'Letzeburger wierklech nach wölte bleiwen, wât se woren.

D'Gefôr war gro'ss.

Du huet dén domolege Staatsminister Emile Reuter dém gefe'erleche Spill en Enn gemâch an den Entschéd an d'Hand vum letzeburger Vollek geluegt. Et wor dat an et bleift dat dem Hèr Emile Reuter sei gre'sste Verdéngschts nieft all déne villen âneren, de' en sech om d'Land erwuerben huet.

Mat iwerwältigender Majorite't hun d'Letzeburger him Recht gin an hir jong Gro'ssherzogin vun 23 Jor plebizite'ert an Sie als Souverän vum letzeburger Land gekre'nt.

Domat wor d'Dynastie gerett an d'Geschéck vum Land definitiv gesechert.

An d'Hémecht hát dat gro'sst Gléck, gleich am Ufank vun enger neier Period vun eiser Geschicht un der Spötz eng Souverän ze hun, de' während 40 Jor de' Hoffnongen, de' mir domols an onro'eger Zeit op Sie gesât hun, gro'ssartig erfüllt huet.

Haut stét d'Gro'ssherzogin do, onömstridden, gedroen vun der Le'ft vum ganze letzeburger

Vollek. Sie stét do he'ch iwer der Politik, ömgin vun dem Vertrauen vun de Parteiën, de' Hir Autorite't als ierweschten Arbitrer nie a Fro gestallt hun.

Fir ons all âwer ass Sie de Symbol vun allem, wât d'Hémecht ons bedeit.

We' virun zéng Jor den 30 jähregen Anniversaire vun Hirer Tro'nbesteigong gefeiert ass gin, huet d'Grande-Duchesse deklare'ert:

«Dans l'accomplissement de ma tâche je ne connais pas de satisfaction plus réconfortante que celle de me sentir en parfaite union avec les aspirations du peuple luxembourgeois au bonheur duquel je suis heureuse de consacrer toutes mes forces et toute ma sollicitude.»

Während 40 Jor huet d'Gro'ssherzogin d'Geschécker vum Land an dèr Gesönnong gelét.

A während all déne Joren stong de Prönz Felix Hir mat Rot an Dot zur Seit. Et ass ké gudde Letzeburger, dé net och Him dankbar wir fir de' Art a Weis, we' Hien an dèrselwegter patriotescher Gesönnong we' d'Gro'ssherzogin dem Land gedéngt huet.

De Prönz Jean ass an dèmselwegte Géschit opgewuess an an dém Géschit ze't och d'Grande-Duchesse Hien, zenter Joren, zur Matarbecht un de Staatsaffairen erun. Eisen Ierfgro'ssherzog könn't a kenger besserer Scho'l sin.

Et ass de' iescht en he'ch Opfässong a skrupel's Erföllong vun Hire Pflichten, zesummen mat dém le'fleche Bild vun dém sche'nsten an idealsten Familienliewen, dat én sech virstelle kann, de' d'Grande-Duchesse, d'Prönzen, d'Prinzessinnen, Hir Kanner an Hir Kannskanner dem Hèrz vun de Letzeburger so' no bruecht hun.

Hirt Hèrz schle't haut é Schläg mat dém vun alle Letzeburger. An dat gött dem Verhältnes töschent der Souverän an der Natio'n, dé fir eist Land eso' charakteristeschen familialen Charakter, dén op eist öffentlecht Liewen de' glécklechst Influenz huet. Dat Verhältnes töschent der Souverän an dem Vollek bréngt et mat sech, dass d'Letzeburger o'ni Onnerschéd vu Partei, Stand an Opinio'n öm d'Gro'ssherzogin groupe'ert do stin, patriotesch geénegt, am Gefill vun hirer Solidarite't ge'ntiwer önnere an äusseren Gefören.

D'letzeburger Vollek fillt a geseit all Däg, datt d'Gro'ssherzogin an Hir Familien Hir Missio'n dora gesin, de' Dugenden ze verkierperen, de' de letzeburger Bierger als de' wésentlech Egeschäften vu jidder letzeburger Familien ugeseit.

An datt ons kineklech Familien eistem Vollek seng bescheiden, mé solid biergerlech Dugenden mat dem echte Glanz vun der Monarchie öm gött, och duerfir wösse mir Hir Dank.

An déne ve'erzeg Jor vun Hirer Regierungszeit huet d'Grande-Duchesse de Letzeburger d'Zo'trauen zu hirem Staat erömgin, én Zo'trauen, dat nom e'schte Weltkrich bei munchen stárk an d'Wanken komm wor. Am politeschen

Wuessen an am Ausbau vun eistem Staat, de' sech a ro'eger Stetegkét vollze'en, ass de' secher a fein Hand vun onser Souverän iwerall ze spieren. Sie hält sech streng am Cader vun déne Vollmachten, de' eist Grundgesetz Hir gött. Mé dank Hirer Perse'nechkét strált Hirt Wierken weit doriwer eraus.

Zönter no un ächtandrösseg Jor hun ech de' gro'ss E'er, önnere der Grande-Duchesse Charlotte dem Land ze déngen. Et sief mir den Owend erlâbt, am Numm vun all dénen, de' am Lâf vun de Joren als Minister d'Vetrauen vun der Gro'ssherzogin hâten, Hir eisen oprichtigsten Dank auszesprechen. Ké besser we' mir wéss, datt et me' we' émol der Grande-Duchesse ze verdanke wor, dass d'Land an dem verwirrenden Tempo vun eiser Zeit, a besonnesch an déne gre'sste Gefören, dé richtege Wé gong.

De' ve'erzeg Jor vun der Regierungszeit vun der Grande-Duchesse woren opgeföllt mit Problemen, so' villfältig a komplize'ert a liewenswichtig, we' én an dé ro'egen Zeiten virun dem e'schte Weltkrich et net fir me'glech gehâlen hätt.

An et woren schwe'er Zeiten, de' d'Land durchgemâcht huet. Unzefänken mat dénen opgeregten an onsehene Joren nom e'schte Weltkrich.

Zwanzeg Jor duerno ass nés en zwéte Weltkrich ausgebrach, me' onmönschlech a me' mârderesch we' dén e'schten.

Et wor an der he'chster No't, dass d'Grande-Duchesse sech als ganz gro'ss Souverän erwiesen huet, we' Sie et iwer Hirt Hèrz bruecht huet, d'Land an d'Leit ze verlossen, fir de Wé an den Exil ze goen, dén énzegen, dén zur Rettong vun der Hémecht fe'ere konnt. Fir mech ass kén Zweiwel, dass démols d'Grande-Duchesse d'Existenz vun onsem Land gerett huet.

O'ni dén héroesche Geste vun onser Gro'ssherzogin we'sst ech net, wât nom Krich aus onsem Land gi wär. An dé sche'nsten a glécklechtesten Däg an Hirem Liewen war ganz secher dén, we' Sie 1945 aus England hém ko'm, a we' d'letzeburger Vollek Sie du am Triumph empfangen huet.

An du ko'men de' schwe'er Nokrichsjoren. Kén ânert Land huet bei sech an so' engem Elan vun nationaler Solidarite't de' schrecklech Wonen gehélt, de' de Krich iwer d'Welt bruecht huet.

A wann haut, um Virowend vun Hirem 63. Gebuertsdäg, d'Grande-Duchesse Charlotte Hir Gedanken zeréckgoe le'sst un de' Zeit, we' Sie op den Tro'n ko'm an an Hirem Géschit all de' Joren, de' frédeg an de' traureg, veriwer ze'e le'sst, da kann Sie mat berechtetem Stolz op Hirt Wierk blécken. An déne Joren hun eist Nationalgefill, eis frei Institutio'nen an eis Independenz sech eso' gefestegt, datt et kengem me' âfällt, se a Fro ze stellen.

Domols hong d'Existenz vum Land a vun der Dynastie un engem Fuedem. Haut ass den

Anniversaire vun der Grande-Duchesse Hirem Gebuertsdåg net eleng Hirem Dåg, mé den Dåg vun der Dynastie an de Nationalfeierdåg vun ganze letzeburger Vollek. Domols woren et e puer friem Gesandten, de' dén Dåg mat ons gefeiert hun. Haut kommen se aus allen Hère-Länner, fir der Grande-Duchesse hir Opwårdong ze máchen.

An der Welt stét eist Land ugesin a respek- te'ert do, trotz senger Klenghét, an an allen internationalen Organismen sätzen seng Vertrie- der gleichberechtigt nieft dénen vun déne gre'ss- ten Natio'nen.

Et kann dát och net ánescht sin.

Well während déne 40 Jor vun der Grande- Duchesse Charlotte Hirem Règne huet d'Land op dát gewössenhafst all de' Obligatio'nen erfüllt, de' d'international Verträge, de' mer an aller Freihét geschloss hun, him operléen.

No bannen hu mir de Beweis erbruecht, datt onst Ländchen am Stand ass, senge Bierger op d'mannst eso'vill materiell a moralesch Gidder ze vermöttelen we' de' gro'ss Länner öm eis.

Den durchschnöttlechen Liewensstandard vun eisem Vollek ass me' he'ch we' e jé wor. Zönter Joren stét onst Land am Zéchen vun der Voll- beschäftegong. D'Freihét ass eis erhåle bliwen an

d'Demokratie beherrscht onbestritten eist staat- lecht Liewen. Den Ausbau vun eise Sozialverse- cherongen gét onentwegt a secher weider, wann och vielleicht dém engen oder áneren ze lues, an d'Land entwéckelt sech ömmer me' zo' engem all Stänn ömfassenden, gerechten Sozialstaat.

Le'f Matbierger!

40 Jor vu Konflikten a gre'ssten Gefören hu mer iwerlieft. Mir werden och weider bestoen, wa mer éneg sin a wann onst öffentlecht Liewen vun der nationaler Solidarite't gedroe gött a wa mer mat dem Gláf, der Gerechtegkét, der Fa- milien an der Arbecht verbonne bleiwen, alles Gidder, de' e'wegen Bestand hun. Wa mir eis op dát Wesentlecht besönnen an durch de' kleng Froen, de' sech eis all Dåg stellen, eis net ver- wirre lossen, da fanne mer eis ömmer nés ze- sammen. Losst mer duerfir op desem Frédendåg de Virsätz huelen, me' no zesummen ze stoen a besser zesummen ze hálen a me' Vertrauen zo'- enáner ze hun an enger Welt, de' vu Misstrauen a Streit zersát ass.

Ké sche'nert Geschenk könnte mer haut der Grande-Duchesse Charlotte duerbréngen, zesum- men mat eisem de'wen Dank an eisen hertzlech- sten Wönsch fir Sie an Hir Familien.»

Allocution de M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Le'f Matbierger!

Zönter e puer Wochen bekämpfen sech bei eis d'Parteien an den Zeidongen an an de Ver- sammlongen a streiden sech no álem demokra- teschem Gebrauch öm d'Muecht am nächste Parlament an an der nächster Regierung. Mé den Owend máe mer eng Paus. Den Owend gött net gestriden, den Owend denke mer un d'Grande-Duchesse. Hirt Bild stét an alle Fön- steren a Stufen, an eis Stiedt hánke voll Lichtergranz so' we' bei dénen he'chste Feier- lechkéten.

'T gött Natio'nen, de' feiern hirt Nationalfest als Erönnerrong un e gro'sst Evénement aus hirer Geschicht: Frankreich erönnert de 14. Juli un dén Dåg, wo' den Ancien Régime zesumme- gebracht ass mat der Eruewerong vun der Ba- stille; d'Verénegt Staaten erönneren un den Dåg, wo' se hir Onofhängegkét proclame'ert hun.

Anerer feiern hirt Nationalfest als Geburts- dåg vun hirem Kinek. Zu déne gehe'ere mir. Dát ass net en zo'fállegt áusserlecht Zesammen- treffen. 'T ass eng richtig Erkenntnes vun dem de'wen Zesammenhang, dén et gött zwöschén dem Souverán an der Natio'n. Evénementer ver- blassen an der Erönnerrong vun de Völker, wát se sech me' vun der Ge'genwárt entfernen. Mé Perso'nen, de' bleiwe lebendig an der Succes- sio'n vun de Generatio'nen. Duerfir huet eist Nationalfest och neischt Onperse'nleches, Con- ventionnelles. Duerfir bleibt et eso' populär a

behált eso' e sche'ne mönschleche Cachet. Et ass net e geschichtlecht Evénement, 't ass net den abstrakte Staat a seng Institutio'nen, de' mer feiern, mé 't ass eng Perso'n, de' de Staat, de' d'Natio'n, hir Idée, hir Grondsätz an hir Institutio'nen an enger nobler mönschlecher Er- scheinong duerstellt. 'T leit eso' an der Mön- schenatur dran: mir erwiermen eis nömme fir Perse'nleches oder fir Idéen, wann se durch Perso'ne gedro gin.

Duerfir brengt och den 23. Januar, dén zu gleicher Zeit de Geburtdåg vun der Grande- Duchesse an eist Nationalfest ass, trotz Schne' an Eis, d'ganzt Letzeburger Vollek all Ke'er an eng wárem Stömmong. Dest Joer, 1959, hu mer nun é ganz besonnere Grund, fir dén Dåg feier- lech ze begoen a feierlech ze empfangen. 'T sen elo 40 Jor, datt d'Grande-Duchesse den Tro'n bestiegen huet. 'T ass fir muncherén schwe'er ze gléwen, wann en d'Grande-Duchesse an hirem graziösen a charmanten Wiesen geseit, datt et scho 40 Jor sen, we' se als jonk Prinzessin virun der Chamber den Ed op d'Verfassong geléscht huet als Grande-Duchesse vu Letzeburg.

Den Hér Staatsminister Bech huet elo grad aus senger länger Erfahrung als Staatsmann an als gro'ssen Zeien vun der Period un den histo- reschen Hannergrund erönnert. Haut gesi mer, we' richtig d'Volk gewielt hát, 1919, beim Referendum.

Et hât instinktiv dât Richtegt fond. Zönterhir ass eis national Existenz me' secher we' jé. Se ro't net nömmen op enger Traditio'n oder engem abstrakte Prinzip, dât én discute're kann. Se ro't op enger Perso'n, de' iwer aller Discussio'n erhaben stét. 'T kann én neischt am Liewen opbauen o'nst e Föllement, kén Haus a ké Staat. So'guer d'Wössenschäft lét fir d'e'scht Axiome fest, de' se net discute'ert, an o'ni de' ké Rasonnement me'glech wir. Dât ass nach me' richtig, wann et sech öm mönshlech, politesch, sozial oder religie's Liewensformen handelt. Sie setzen ömmer e Föllement viraus, en Axiome, é Credo. So' gött eis national Existenz net me' a Fro gestallt, so' gött eis Dynastie, so' gött eis Grande-Duchesse net discute'ert. Dât ass den de'fste Sönn vun eiser Feier: mir discute're net, mir ruffen einfachhin: Vive d'Grande-Duchesse! an dât héscht: Vive Letzeburg!

D'Grande-Duchesse huet zönter 40 Jor dât politescht Axiome eso' stârk verankert an alle Schichten vum Vollek, sie huet durch hir mönshlech Erscheinong an hire politesche Geschéck, durch hiren Iescht, hiren nationale Sönn de' bescht Qualite'ten vum Letzeburger Vollek an de' sche'nst Seite vu sengem Charakter virgelieft. Sie huet zesummen mam Prönz vu Letzeburg de' he'chst Idéen, de' eisem demokratische Staatswiesen zegrond leien: Freihét, Recht, Mönshlechkét konstant an iwerzégend verwierklecht. Sie ass so'zeson d'Letzeburger Vollek gin.

'T huet émol e gro'ssen Historiker vu Frankreich, de Michelet, gesot: "La France est une personne." Vu Letzeburg kann én dât mat vollem Recht soen: "Le Luxembourg est une personne: d'Grande-Duchesse."

Dât ass jo den de'fste Sönn vun der Monarchie, hire Liewensprinzip, datt eng Perso'n sech identifize'ert mat der Natio'n. An och ömgeke'ert: datt eng Natio'n sech identifize'ert mat enger Perso'n.

Wa mer de' 40 Jor Herrschaftszeit vun der Grande-Duchesse iwerblécken an hir de'fst Wirkongen feststelle wöllen, da géng ech son: d'Grande-Duchesse huet hirt Verspriechen vum Däg vum Ed gehälen, se huet d'Freihéten an d'Rechter, we' se an der Verfassong festgeluegt sen, vum Letzeburger Vollek fir d'Letzeburger Vollek respekthe'ert a gerett, wa se bedrot waren. Se huet durch hirt Liewen, durch hire national-politesche Sönn an hire Patriotissem, durch hiren Dévouement, durch hirt würdegt Optrieden net nömmen d'Kro'n vum Land gedron, se huet dem ganze Vollek eng Kro'n opgesät. Se huet hím eng sché'n mönshlech gro'ss Idée vun sech selwer gin. De Respekt, dén se dobaussen bei de Staatsmänner gene'sst, ass op d'Volek selwer iwegäng. An hir erkennt d'Volek, wât et eigentlech ass a wât et eigentlech soll sin: einfach, bescheiden, ömmer berét ze hülfehen, fir datt me' Fréd, me' Gléck, me' Gerechtegkét,

me' Mönshlechkét durch d'Volek soll goen, datt d'Land soll sen we' é gro'sst gemitlecht Hém, wo' et jidderengem wuel ass. Hât d'Grande-Duchesse dât net versprach, we' se 1945 aus dem Exil eröm kommt ass: "Nous marcherons la main dans la main pour rendre le pays plus habitable, surtout aux classes travailleuses." Ass et net rührend ze gesin an ze he'eren, we' grad de' Einfachst an Armst, wa se sech verlosse fillen, hir Bre'we schreiwen, oder we' muncherén, dé mengt, et wir keng Gerechtegkét me', sech un Sie wend, fir sei Recht ze kre'en. Oder we' eso'vill, de' op Barmhierzegkét ziele müssen, just nach un Sie sech wennen, well se wössen, datt önner dem Glanz vun Hirer Kro'n an Hirer Muecht e wäremt Mammenhierz schle't.

Mer könne soen: d'Grande-Duchesse huet während 40 Jor net nömmen d'Land gefe'ert, mé och transforme'ert, dem Vollek eng gro'ss Idée vun der Souverainete't, vum Staat a vun der Politik gin.

Mé se huet nach me' gemâch. Wann én de' 40 Jor zesummendrängt op de' gro'ss Linien vun enger geschichtlecher Entwécklong, da stiechen e puer charakteristisch Fait'en an Tendenzen eraus, de' och am Ausland allzeit opgefall sin. We' d'Grande-Duchesse op den Tro'n gestiegen ass, war d'Volek nach an sech gedélt. Haut, no 40 Jor, ass et me' éneg we' jé. A wann och elo an desem Moment d'Parteien sech streiden, wann et och emol peift a scheint rondöm eis, wann de Wand durch d'Segele fiert, da bere'ert dât alles nömmen d'Oberfläch. An déne gro'sse nationale Liewensfroen gi mer éneg. Do kucke mer op d'Grande-Duchesse, we' én um Mier op d'Stere kuckt. Mer können d'Richtung net verle'eren.

'T ass vill opgefall, datt Letzeburg zönter 40 Jor politesch zwar seng Kämpf hât a seng Changementer vu Parlament zu Parlament a vu Regierung zu Regierung, mé datt et dât Programmatescht vu senger Politik an enger ro'egeger Kontinuite't a mat Höllef vun alle Parteien realise'ert huet, so' datt et aus der Fernt sech ugeseit we' eng Idyll vu Ro', Secherhét a Stabilité't, vu Fridd a vu Freihét, vu Gléck a vu Wuelstand. Mir se fir vill dobaussen dât Land o'ni gro'ss politesch Krisen. An och eigentlech o'ni Sozial-Wirtschaftskrisen. Zönter 40 Jor ass et, we' wann all Stänn önner sech a Ro' a Fridden gelieft hätten.

'T ass gesot gin: d'Gerechtegkét wir d'Föllement vun de Staaten. Dât ass zemol richtig fir de' Kleng. 'T ass neischt, wât der Grande-Duchesse an dem Prönz vu Letzeburg me' um Hierz lo'g seit 40 Jor a me' um Hierz leit an desem Moment we' eng gerecht Politik, eso' weit we' se sech iwerhâpt realise're le'sst.

Hei ass é vun déne sche'nsten Trait'en, de' d'Geschicht festhält aus der Regierungszeit vun der Grande-Duchesse: soziale Fridden a soziale Progrès matené verbonnen a mat Höllef vun alle Parteien zesummen realise'ert.

Grad eso' ass et ganz op engem Gebitt, wo' an déne méschte Länner schwe'er Konflikten a Krisen d'Völker ausernén dreiwen: ech mengen d'Gebitt vu Scho'l a Kirch. Och hei hu mer zönter 40 Jor eng kulturpolitesch Entwécklong matgemäch, öm de' eis d'Länner dobausse beneiden: religie'sen a moralesche Fridd am Land, so' we' d'Grande-Duchesse an d'Dynastie eis et virlieft, hir Iwerzégongen frei a frank bekennt, mé dénen âneren hir grad eso' frei a frank respekté'ert. 'T ass vleicht eng vun déne sche'n-ste Seiten vun eisem öffentleche Liewen seit 40 Jor, datt én hei am Land den Hutt ofdét viru jidder e'erlecher Iwerzégong.

'T gött oft geklot, eis Zeit wir vermaterialise'ert. An och hei am Land géng mer me' u Geld a Gutt, Iessen an Drénken denken we' u Géscht, Wöissenschaft, Konscht an alles, wât zu den onsichtbaren Realite'ten vun der Se'l ze zielen ass. Och hei kre'e mer vun der Souveraine selwer d'Beispill virgelieft vun engem Liewen a vun enger Persé'nlechkéit, de' an e'schter Stell do ass fir d'Werter vun der Famille, vun der Natio'n, vu Moral a Religio'n.

Viru 40 Jor huet d'Letzeburger Vollek e Referendum organise'ert an d'Grande-Duchesse op den Tro'n erhuewen. 'T kann é soen, datt et zönterhir Jor fir Jor un desem Dâg aus dem Hierz eraus dé Referendum widerhuel't huet — mat ömmer me' Begéschterong dât gemäch huet, wât d'Franzo'se nennen: le plébiscite des cœurs. An haut den Owend gét durch d'ganzt Land we' eng Stömm, we' én Hierzschlâg, we' é gro'sse fro'e Merci fir 40 Jor treien, kineklechen Déngscht um Land.

An zu gleicher Zeit steigt e wârme Wonsch, dén sech fir vill vun eis ausdréckt an engem Gebiet un den Herrgott an der âler liturgischer Form aus dem 13. Jorhonnert, de' mer bei all feierleche Gottesdénngscht sangen: Domine, salvam fac. Herrgott, göff der Grande-Duchesse Liewen, Gesondhét a Krâft, datt se nach lâng Joren d'Letzeburger Vollek a Freihét a Fridd zu Wuelstand a Gléck fe'ere kann, datt se mam Prönz vu Letzeburg an dem Ierfgrö'ssherzog Jean a mat hire Kanner a Kanneskanner zesummen Hand an Hand mam ganze Letzeburger Vollek aus dém klenge Land hei ömmer me' eng sche'n Hémecht mecht fir jidderén, dén op Letzeburger Buedem liewe wöllt — de' klengst a bescheidenst vun alle freie Natio'nen an eng Zo'konft rafe'ert, vun dèr mer net wösse können, wât se bréngt, mé vun dèr mer erwârdén, datt se eis d'Freihét an de Fridd erhált önnert dem Zepter vun der Grande-Duchesse an hirer Famille.»

Les manifestations organisées à l'occasion du 40^e anniversaire de l'avènement au trône de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse débutèrent dans la soirée du 22 janvier par une retraite militaire aux flambeaux. Musique en tête, la Compagnie de la Garde grand-ducale se rendit devant le Palais pour rendre hommage à la

Souveraine. Une foule imposante avait envahi les alentours du Palais et ovationnait chaleureusement la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale Qui avaient paru au balcon. Après l'exécution de plusieurs marches militaires, l'hymne national luxembourgeois fut joué et les acclamations de la foule redoublèrent de vigueur.

La musique de la Garde grand-ducale se rendit ensuite à la Place d'Armes où eut lieu un concert patriotique.

Dans la soirée, toutes les sociétés de musique et de chant de la Ville de Luxembourg se rassemblèrent sur le boulevard Roosevelt où elles se groupèrent pour former un cortège qui se dirigeait vers le Palais grand-ducal en traversant les artères principales de la capitale. Une foule enthousiaste avait envahi les abords du Palais et réclamait avec ferveur la Souveraine.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que le Prince Charles furent salués par une immense ovation au moment de Leur apparition au balcon.

Sous la direction de M. Norbert Hoffmann, les sociétés de musique exécutèrent alors la « Marche de l'Union des sociétés de musique de la Ville de Luxembourg ». Ensuite, 1.200 exécutants chantèrent l'hymne jubilaire composé spécialement à l'occasion du 40^e anniversaire de l'avènement de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Les paroles de ce nouvel hymne sont de M. Lucien Kœnig (Siggy vu Letzeburg), Député et Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, et la musique est de M. Norbert Hoffmann. Pour clôturer cette manifestation populaire on entonna l'hymne national qui fut chanté par toute la foule.

L'acclamation de la foule fut interrompue par les détonations d'un grand feu d'artifice tiré à la Place Guillaume et à la Place de la Constitution.

Vers 22 heures enfin, l'Harmonie Municipale donna un concert patriotique à la Place d'Armes. L'animation régnait encore tard dans la nuit dans la capitale où la population célébrait gaie-ment la Fête Nationale.

La journée du 23 janvier.

Les cérémonies du 23 janvier débutèrent par la traditionnelle prise d'armes dans la cour de la Caserne du Saint-Esprit à Luxembourg. A cette cérémonie militaire prirent part la Compagnie de la Garde grand-ducale avec drapeau et musique, des détachements de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence du corps des officiers, des attachés militaires des divers pays représentés à Luxembourg et de plusieurs personnalités civiles.

Peu avant 10 heures arrivèrent successivement le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée. Ils passèrent en revue la Compagnie de la Garde grand-ducale et saluèrent ensuite les personnalités civiles et militaires.

A 10 heures précises, LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et le Prince Charles, accompagnés des Capitaines P.-J. Koch et Germain Frantz, Aides de Camp, furent salués à leur arrivée par le Chef d'Etat-Major, tandis que retentit l'hymne de la Maison grand-ducale.

Leurs Altesses Royales passèrent en revue les détachements militaires en compagnie du Chef d'Etat-Major et saluèrent les personnalités présentes.

Après la prestation du serment constitutionnel par trois nouveaux officiers, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et le Colonel Guillaume Albrecht remirent des décorations à plusieurs membres de la Force Armée et de la Gendarmerie.

Le Chef d'Etat-Major s'adressa ensuite à la troupe et invita les officiers, sous-officiers et soldats à porter un triple ban à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

Après l'exécution du « Wilhelmus » et de l'hymne national, la cérémonie militaire fut clôturée par un défilé militaire.

A 11 heures, le Te Deum solennel fut chanté à la Cathédrale de Luxembourg. Un détachement de la Garde grand-ducale rendit les honneurs devant la Cathédrale, tandis que les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les membres de la Cour de Justice des Communautés Européennes et les membres des Corps constitués de l'Etat Grand-Ducal arrivèrent pour assister au service religieux.

Voici la liste des membres du Corps diplomatique qui assistèrent au Te Deum:

Saint-Siège:

S. Exc. R. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique.

Mgr. Xavier Zupi, Conseiller.

Mgr. Antoine Magnoni, Secrétaire.

Espagne:

S. Exc. le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur.

M. Carlos Reparaz, 3^e Secrétaire.

République Fédérale d'Allemagne:

S. Exc. le Comte Karl von Spreiti, Ambassadeur.

M. Otto Rienermann, Attaché de presse, de commerce et des questions culturelles.

M. le Dr Heribert Scholten, Attaché économique.

Le Colonel Hans Gronemann-Schœnborn, Attaché de l'Armée.

Le Lieutenant-Colonel Hanns Wolrad Dölling, Attaché de l'air.

Italie:

S. Exc. M. Antonio Venturini, Ambassadeur.

M. Maurizio Bucci, Conseiller.

M. Leopoldo de Stefani, Conseiller pour l'émigration.

M. Mario d'Erman, 1^{er} Secrétaire.

Pays-Bas:

S. Exc. M. le Dr Adriaan Hendrik Philipse, Ambassadeur.

Le Lieutenant-Colonel H. L. van der Tuuk, Attaché militaire.

M. J. M. Devers, Conseiller commercial.

M^{lle} C. J. de Roo van Alderwerelt, Secrétaire d'Ambassade.

Belgique:

S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur.

M. Pierre Anciaux Henry de Faveaux, Conseiller.

M. Roger Tyberghein, Attaché.

M. Germain Schlœgel, Directeur de Chancellerie.

Turquie:

S. Exc. M. Rifki Zorlu, Ambassadeur.

Etats-Unis:

S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur.

M. Richard Friedman, Conseiller.

M. Arnold M. Silver, 2^e Secrétaire.

M. Robert Taylor, 2^e Secrétaire.

Le Major-Général Alva R. Fitch, Chief, Military Assistance Advisory Group.

Le Colonel Paul J. Bryer, Assistant Chief, Military Assistance Advisory Group.

Le Colonel Richard C. Bender, Attaché de l'air.

Le Colonel Henry L. Walton, Attaché de l'armée.

Le Colonel Kelso G. Clow, Chief, Section Armée, Military Assistance Advisory Group.

Grande-Bretagne:

S. Exc. M. Harold Wilfrid Armine Freese-Pennefather, C. M. G., Ambassadeur.

M. J. R. Cotton, Conseiller commercial.

M. A. A. W. Landymore, 1^{er} Secrétaire.

Le Général de Brigade A. R. J. Villiers, Attaché militaire.

Le Group-Captain P. J. Halford, A. F. C., Attaché de l'air.

M. W. H. Marsh, 1^{er} Secrétaire.

France:

S. Exc. M. Edouard-Félix Guyon, Ambassadeur.

M. Pierre Le Nail, 1^{er} Secrétaire.

M. Albert de Beaucourt, Attaché.

Le Colonel Jacques Alefsen de Boisredon, Attaché militaire et de l'air.

M. Jacques Soule, Conseiller commercial.

M. Henri Paris, Attaché commercial.

République Arabe Unie:

S. Exc. M. le Dr Hassan Moharram, Ambassadeur.
M. Issa Abdel Latif Youssef Serag Eldine, Conseiller.

Portugal:

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ambassadeur.

Monaco:

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.
Le Comte Fernand d'Aillières, Conseiller.

Norvège:

S. Exc. M. Otto Jacob Lange Kildal, Ambassadeur.
M. Egil Winsnes, 1^{er} Secrétaire.

Danemark:

S. Exc. M. Lars Pedersen Tillitse, Ambassadeur.
M. Hans Kühne, 1^{er} Secrétaire.

Tchécoslovaquie:

S. Exc. M. le Dr Frantisek Josif, Ministre.

Liban:

S. Exc. M. Muktar Mokaish, Ministre.
M. Fakhri Haidar, Secrétaire.

Suède:

S. Exc. M. Hugo Wistrand, Ambassadeur.
M. Sigge de Lilliehöök af Fardala, 1^{er} Secrétaire.

Union des Républiques Soviétiques Socialistes:

S. Exc. M. Ivan A. Melnik, Ministre.
M. Alexandre T. Loukachev, 3^e Secrétaire.
M. Ivan I. Baidakov, 3^e Secrétaire.
M. Félix F. Konkine, Attaché.

Bulgarie:

S. Exc. M. Dimitre Grekov, Ministre.

Indonésie:

S. Exc. M. R. Wiwoho Purbohadidjojo, Ministre.
M. Soebagio Surjaningrat, 1^{er} Secrétaire.
M. Assad Mangunatmodjo, 2^e Secrétaire.

Pologne:

S. Exc. M. Aleksander Wolski, Ambassadeur.
Le Lieutenant-Colonel Henryk Ladon, Attaché militaire, naval et de l'air.
M. Marian Adamski, Conseiller commercial.

République Dominicaine:

S. Exc. M. Hector Garcia Godoy, Ambassadeur.

Finlande:

S. Exc. M. Otto Lauri Mikael Hjelt, Ambassadeur.

Japon:

S. Exc. M. Eiji Wajima, Ambassadeur.

Israël:

S. Exc. M. Gideon Rafael, Ministre.

Mexique:

S. Exc. M. le Dr Francisco del Rio y Canedo, Ambassadeur.
M. Hector Raul Almanza, Secrétaire.

Autriche:

S. Exc. M. le Dr Ernst Lemberger, Ambassadeur.
M. Georg Seyffertitz, 1^{er} Secrétaire.

Iran:

S. Exc. M. Hossein Chahriar, Ambassadeur.
S. Exc. M. Ahmad Zahir, Ministre-Conseiller.

Inde:

S. Exc. M. le Dr M. A. Rauf, Ambassadeur.
M^{lle} N. N. Haralu, Attaché de presse.
M. H. C. Hogg, 2^e Secrétaire.

Canada:

S. Exc. M. Sydney D. Pierce, Ambassadeur.
M. Leland H. Ausman, Conseiller.
Le Wing Commander W. F. Cameron, M.B.E., C.D., Attaché naval, militaire et de l'air.
M. W. McKenzie Wood, 1^{er} Secrétaire.

Hongrie:

S. Exc. M. Imre Kutas, Ministre.
M. Marton Szecsödi, Conseiller commercial.
M. Laszlo Sarkany, 1^{er} Secrétaire.
M^{me} Elisabeth Görög, 1^{er} Secrétaire.

Yougoslavie:

S. Exc. M. Vjekoslav Prpic, Ambassadeur.
M. Djordje Hadzi-Nikolajevic, 1^{er} Secrétaire.

Maroc:

M. Abdallah Lamrani, Chargé d'Affaires.

Chine:

M. R. H. Ouang, Chargé d'Affaires a. i.

Argentine:

M. Enrique Quintana, Chargé d'Affaires a. i.
M. Ricardo Alberto Ramayon, Attaché.

Roumanie:

M. Ion Moraru, Chargé d'Affaires a. i.

Chili:

M. Javier Illanes, Chargé d'Affaires a. i.

Pakistan:

M. S. A. Imam, Chargé d'Affaires a. i.
M. Akram Zaki, 3^e Secrétaire.

Venezuela:

M. le Dr Francisco Vera Izquierdo, Chargé d'Affaires a. i.

Brésil:

M. Carlos da Ponte Ribeiro Eiras, Chargé d'Affaires a. i.
M. Manoel Antonio de Pimentel Brandao, Conseiller.

Grèce:

M. Michel Cottakis, Chargé d'Affaires a. i.

LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et le Prince Charles furent salués sur le parvis de la Cathédrale par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, entouré du Chapitre de la Cathédrale et des membres du clergé. Leurs Altesses Royales Qui étaient accompagnées de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, des Chambellans de la Cour et des Aides de camp, furent conduites au chœur de l'église par Monseigneur l'Evêque de Luxembourg. Dans la loge grand-ducale avaient déjà pris place S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière et la petite Princesse Marie-Astrid, accompagnées de Mgr. Steffen, Aumônier de la Cour, et de plusieurs dames d'honneur :

Le Te Deum fut chanté par Mgr. l'Evêque de Luxembourg. Voici le programme musical exécuté par la maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de M. l'Abbé Marcel Steinmetz, avec, aux orgues, le Maître Albert Leblanc :

Paraphrase sur le Wilhelmus, Albert Leblanc; Wilhelmus, arr. J.-P. Beicht; Sacris solemnius, Th. Grau; Domine salvam fac, arr. Fr. Nekes; Te Deum (plain chant); In te Domine, Vinc. Goller; Tantum ergo, Aug. Wiltberger; Ons Hémecht, J.-A. Zinnen; Sortie: Te Deum, J. Langlais.

A l'issue du service religieux, une foule imposante était massée devant le Palais pour témoigner une fois de plus son attachement à la Souveraine et à la Maison grand-ducale. Tandis que la foule manifestait son enthousiasme devant le Palais et qu'elle acclamait sans cesse la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale Qui étaient accompagnés au balcon des petits enfants princiers, 101 coups de canon furent tirés à midi au lieu dit « Trois Glands » en l'honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

A l'occasion du 40^e anniversaire de l'avènement de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, offrit vers 13 heures un déjeuner au Palais Municipal en l'honneur des Chefs des missions diplomatiques accrédités à Luxembourg, les membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et les membres de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Les membres du Gouvernement assistèrent également à ce déjeuner.

Au dessert, S. Exc. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, porta un toast à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse au nom du Corps diplomatique. Voici les paroles de S. Exc. Mgr. le Nonce Apostolique :

« Excellences,

Malgré les rigueurs de la saison, les Membres du Corps Diplomatique accrédités auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse sont toujours heureux de se trouver réunis à Luxembourg afin d'offrir à la gracieuse Souveraine de ce beau pays, à l'occasion de Son anniversaire,

l'hommage de leurs félicitations et de leurs vœux.

Ils se sentent, en cela, à l'unisson avec tout le noble peuple luxembourgeois, unanime à fêter dans la femme d'élite, Qui avec tant de sagesse préside depuis 40 ans aux destinées de cette nation et Qui a su, malgré tant de traverses, imposer son indépendance au respect de tous, un modèle de vertus civiques et familiales inspirant le désir de bien faire et la confiance dans l'avenir.

De tous les foyers de cette terre laborieuse monte aujourd'hui vers Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, vers Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg et vers Leur Auguste Famille une pensée où se mêlent la vénération, l'affection et la reconnaissance.

Je propose à Vos Excellences de s'unir à ces sentiments en levant vos verres à la santé de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et de tous ceux qui Lui sont chers, en même temps qu'à la prospérité croissante du Grand-Duché.

Il est aussi très agréable aux Membres du Corps Diplomatique d'exprimer leur gratitude à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Bech, qui les reçoivent, une fois de plus, avec une cordialité où se reflète bien le caractère luxembourgeois.

Monsieur Bech me permettra de lui dire qu'il réussit à étonner ceux qui croient le connaître le mieux.

Ce qui demeure le plus surprenant chez lui, c'est assurément la longévité ministérielle qui en fait le plus ancien des Ministres des Affaires Etrangères de tous les Etats du monde.

En même temps que cette lourde charge, Monsieur Bech a longtemps porté avec une alacrité juvénile celle de Ministre d'Etat. Mais voici qu'au cours de l'année qui vient de s'achever, nous avons appris qu'il avait décidé de se consacrer désormais tout entier à la direction des Affaires Extérieures de plus en plus importantes et absorbantes et de renoncer à la première place qu'il avait tenue si brillamment.

C'est une décision dont on ne peut qu'admirer la sagesse qui l'a inspirée. Les membres du Corps Diplomatique, en particulier, se sont réjouis du choix qu'a fait Monsieur Bech de demeurer à la tête du département qui leur est le plus familier. Ils se plaisent à y voir la preuve d'un attachement auquel ils répondent eux-mêmes de grand cœur.

J'ai lu un jour ces lignes significatives que l'actuel Premier Ministre avait écrites: "Un homme de gouvernement, de par ses fonctions et responsabilités, est obligé de chercher, où il les trouve, les forces et moyens qui peuvent servir à éduquer, améliorer, grandir et ennoblir les hommes." ("Variations sur le thème humaniste et européen" par Pierre Frieden, Ministre

de l'Education Nationale. - Editions SELF, Luxembourg, 1956, p. 39.)

On le voit, les préoccupations des Gouvernants luxembourgeois demeurent aujourd'hui ce qu'elles étaient hier.

Quelles que soient les limites de son territoire, un pays est grand lorsqu'il peut compter, pour la gestion de la chose publique, sur des caractères de cette élévation.

Messieurs, en réitérant nos remerciements à Monsieur et Madame Bech, je vous invite à vider vos verres à leur santé.»

Répondant à S. Exc. le Nonce Apostolique, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, s'exprima en ces termes:

« Excellences,

Je remercie de tout cœur votre Excellence des paroles si amicales que vous venez de prononcer à l'égard de notre Souveraine et des vœux que vous avez adressés en votre nom et au nom de vous tous à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, à notre Maison souveraine et à notre pays.

Vous connaissez tous, Mesdames et Messieurs, les sentiments de respectueuse affection dont le peuple luxembourgeois entoure Celle Qui, à ses yeux, incarne l'idéal de la Souveraine dévouée entièrement à Son pays.

La coïncidence du 40^e anniversaire de l'accession au trône de la Grande-Duchesse avec Son anniversaire donne à toute la population l'occasion de manifester en ce jour de notre Fête Nationale son allégresse patriotique avec une ferveur accrue. Pendant les 40 années de Son règne, la Grande-Duchesse a conduit d'une main sûre à travers les écueils et les dangers la frêle barque qui porte nos biens les plus précieux. Elle a été le génie tutélaire de la patrie, le porte-parole de la conscience nationale. Sous Son égide, notre sentiment national, nos libres institutions et notre indépendance se sont affermis. Le peuple unanime sait ce qu'il doit à son royal guide et ce sont ces sentiments de reconnaissance et d'affection qui donnent à la Fête de la Grande-Duchesse sa signification patriotique.

Nous vous savons infiniment gré, Mesdames et Messieurs, de vous associer chaque année en si grand nombre à notre Fête. A mon tour, je forme des vœux ardents pour le bonheur et la prospérité de vos pays.

Puisse l'humanité, dans les mois à venir, reprendre conscience d'elle-même, puissent la méfiance et les âpres compétitions faire place enfin à l'accord des volontés pour réaliser le bonheur de nos peuples assoiffés de Paix et de Justice.

C'est en formulant ce vœux qui est celui d'un petit peuple laborieux et pacifique, que je vous prie de lever vos verres en l'honneur des nations représentées auprès de notre Souveraine et de

boire avec moi à la santé de leurs Souverains et Chefs d'Etat.»

A l'occasion de la Fête Nationale, plusieurs réceptions eurent lieu à Luxembourg, notamment dans les Ambassades des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de Belgique, ainsi qu'une réception offerte par l'Ambassadeur de l'Inde dans les salons de l'Hôtel Brasseur.

Dans toutes les villes et localités du pays, l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse fut célébré avec éclat. Dans les villes, un Te Deum fut chanté le 23 janvier en présence des autorités et de la population. Dans les églises paroissiales de la campagne, le Te Deum fut chanté le dimanche, 25 janvier.

Rappelons qu'en marge des diverses manifestations qui eurent lieu dans le pays, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut, le 25 janvier, au Château de Berg, la population du village qui était venue Lui rendre hommage. Un cortège composé des sociétés de la commune, des autorités locales, des élèves et de la population se rendit dans la cour du Château où deux enfants offrirent des fleurs à la Souveraine, Qui était accompagnée de Monseigneur le Prince de Luxembourg, du Grand-Duc héritier et de la Grande-Duchesse héritière ainsi que des enfants princiers. Le Bourgmestre de Berg, dans une allocution, présentait les vœux chaleureux de ses administrés.

A Esch-sur-Alzette, une grande retraite aux flambeaux eut lieu le 22 janvier, avec la participation des sociétés et associations de la ville. A 18 heures, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière furent reçus à l'Hôtel de Ville où une réception se déroula dans la grande salle des fêtes. M. Antoine Krier, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, prononça une courte allocution à l'issue de laquelle les invités furent présentés au Couple princier. Lorsque Leurs Altessees Royales firent leur apparition au balcon de l'Hôtel de Ville, la population Leur réserva un accueil chaleureux. La journée se termina par un traditionnel banquet démocratique qui réunissait de nombreuses personnalités au Casino de l'ARBED. — Le 23 janvier, un Te Deum solennel fut chanté en l'église décanale d'Esch-sur-Alzette.

A l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, des services religieux furent également célébrés à la synagogue de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'à l'église protestante.

A l'Etranger, la Fête Nationale luxembourgeoise fut célébrée avec éclat par les agents diplomatiques et consulaires du Grand-Duché. Des réceptions réunissaient les plus hautes personnalités à cette occasion, tandis que des manifestations patriotiques furent organisées par la colonie luxembourgeoise dans les divers pays et par les associations des étudiants luxembourgeois aux universités étrangères.

A Bruxelles, notamment le Comité de Belgique de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte avait organisé, le 17 janvier, au Théâtre de la Monnaie, son grand gala annuel au profit des victimes de guerre luxembourgeoises résidant en Belgique. Au programme de cette soirée de gala figurait « Orphée aux Enfers », opéra-féerie en deux parties de Hector Crémieux, musique de Jacques Offenbach, mise en scène et chorégraphie de Jean-Jacques Etchevery. Le gala était placé sous la présidence de S. Exc. M. Nicolas Hommel, Ambassadeur

du Luxembourg à Bruxelles. La soirée était rehaussée par la présence de très hautes personnalités du Corps diplomatique, du Gouvernement, de la magistrature, de l'administration et du monde scientifique, artistique, industriel et financier.

Le 18 janvier, un Te Deum fut chanté par S. Exc. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, en l'Eglise Royale Saint-Jacques-sur-Coudenberg, Place Royale à Bruxelles, en présence de nombreuses personnalités.

Les Problèmes à long terme du Luxembourg

Le 20 janvier 1959, Son Excellence Monsieur Nicolas HOMMEL, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, ancien Représentant Permanent du Luxembourg auprès de l'O.E.C.E. et de l'OTAN, a prononcé une conférence devant le Collège de Défense, à Paris, au cours de laquelle il a défini les problèmes politiques, économiques et militaires à long terme du Grand-Duché. Vu l'intérêt que présente cette conférence, nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, le texte intégral de l'exposé par M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel:

« Messieurs,

Votre Commandant m'a demandé de vous entretenir des problèmes politique, économique et militaire de mon pays.

C'est un sujet évidemment vaste, car malgré l'exiguïté du Luxembourg nos problèmes sont nombreux. Mais rassurez-vous, je ne me propose pas de vous entretenir de *tous* les problèmes actuels de mon pays, fussent-ils même importants. Je me limiterai à vous définir, en partant de quelques facteurs fondamentaux, les problèmes essentiels et permanents auxquels le Luxembourg a eu et continuera à faire face dans l'avenir. Ceci m'amènera inévitablement à vous parler de nos problèmes actuels qui s'expriment avec fermeté pendant l'actuelle période pré-électorale et à les apprécier dans une perspective à long terme.

J'espère de cette façon pouvoir vous suggérer une meilleure compréhension des préoccupations d'un petit pays dont l'ambition et la volonté sont de maintenir son indépendance dans la prospérité.

Nos problèmes sont actuellement et resteront pour longtemps encore déterminés par quelques facteurs essentiels dont la particularité est assez saisissante.

D'abord notre pays est minuscule au point de vue territorial. On peut le traverser dans sa plus

grande étendue en voiture automobile en 90 minutes et le survoler en 5 minutes en avion à réaction.

Démographiquement, le Luxembourg représente une communauté de 315.000 habitants en tout. La natalité en est faible (15 ‰). La structure d'âge est caractérisée par un vieillissement prononcé de la population. Cette évolution, considérée sous l'angle économique, peut paraître favorable; mais l'avenir n'est pas rassurant, les classes jeunes étant trop faibles pour assurer la relève de la classe des vieux. Par ailleurs, l'élément étranger représente 11 % de la population totale.

Le pays n'a d'autre matière première que du minéral de fer par surcroît fort pauvre (26 % à 32 %). Il manque de pétrole, de cuivre, d'uranium et, ce qui est plus grave, de charbon, alors que la sidérurgie en consomme environ 3,5 millions de tonnes par an.

Nous avons une agriculture peu favorisée par la nature dans près d'une moitié du pays.

Nous sommes un pays essentiellement continental sans port de mer, sans port fluvial, du moins pour le moment.

Nonobstant, le pays est prospère et je dirai presque riche. La raison en est dans sa puissante industrie sidérurgique qui s'est établie depuis 1875 dans le sud-ouest du pays sur le

prolongement des couches ferrugineuses lorraines.

Un de nos économistes a pu dire sous ce rapport que "le Luxembourg est un don du fer comme l'Égypte est un don du Nil".

Il arrive aussi d'entendre dire que cette puissante industrie constitue un Etat dans l'Etat. C'est évidemment une façon de parler. Elle illustre cependant très bien le fait que cette industrie domine notre vie économique et commande largement tous les autres aspects de notre existence nationale. L'énumération des quelques données suivantes situe l'importance de cette sidérurgie.

1^o Elle emploie, exploitations minières comprises, généralement 67 % de la main-d'œuvre industrielle totale et paie environ 75 % des salaires et traitements gagnés dans l'industrie.

2^o La production se situe autour de 3,5 millions de tonnes, ce qui fait plus d'un quart de la production française, trois fois la production des Pays-Bas, autant que la production italienne.

3^o La part de la sidérurgie dans la production industrielle totale est de 70 %.

4^o Les exportations des produits sidérurgiques oscillent entre 85 % à 90 % des exportations totales du pays. La production sidérurgique elle-même est exportée à concurrence de 95 %.

5^o L'industrie sidérurgique apporte au budget national une fraction essentielle de ses ressources et la courbe de la conjoncture dans la sidérurgie s'exprime avec brutalité sur le revenu national.

Cette énorme prépondérance de la sidérurgie donne donc au pays un caractère mono-industriel très accentué et le place dans une étroite dépendance à l'égard des vicissitudes de la conjoncture en sidérurgie.

Ces facteurs essentiels donnent à notre situation une caractéristique fondamentale: *celle de la vulnérabilité*, due, je le répète, à la structure presque mono-industrielle du pays, à l'absence de marché intérieure, à une forte industrie largement tributaire de l'étranger pour les matières premières, à la faiblesse de l'agriculture et à la fragilité de la substance humaine.

De cette vulnérabilité découlent quelques impératifs qui déterminent notre politique extérieure. C'est à son tour notre politique étrangère qui pèse de tout son poids sur nos problèmes internes et constitue ou du moins devrait constituer l'optique dans laquelle il faudrait rechercher leur solution.

Quels sont donc ces impératifs qui déterminent notre orientation sur le plan international?

Le premier consiste, en matière économique, à rechercher d'une façon durable *l'élargissement du marché intérieur* qui est complètement disproportionné par rapport à la capacité industrielle du pays, ainsi que *l'élargissement et la consolidation de nos sources d'approvisionnement*.

En conséquence, deux idées de base inspirent l'action de mon pays dans le domaine économique.

1^o Toute forme de coopération économique qu'elle soit mondiale, régionale ou européenne est de nature à ouvrir des débouchés pour notre économie orientée vers l'exportation.

2^o L'intégration économique, à condition d'offrir les garanties jugées nécessaires, servira d'une façon plus efficace et plus rapide l'objectif tendant à créer un vaste marché indispensable à notre prospérité.

Un autre impératif commande de rechercher *la protection la plus efficace possible contre la faiblesse congénitale du pays*. Ceci revient à dire que notre statut dans les domaines politique et militaire est dominé par deux idées fondamentales:

1^o Recherche de la sécurité dans un système de défense collective, plutôt que dans un statut de neutralité désarmée.

2^o Promotion, sous réserve toujours des garanties jugées nécessaires, de l'unification de l'Europe.

Ces deux constantes de sécurité économique et militaire donnent la conception de base qui a inspiré notre politique étrangère depuis de longues années et qui a trouvé dans les faits une expression de plus en plus précise, au fur et à mesure que les menaces contre cette sécurité devenaient plus insistantes.

Dans le domaine économique d'abord. Au lendemain de la première guerre, le Luxembourg, avec la fin en 1919 du Zollverein allemand, auquel il était jusque-là rattaché, se trouvait ramené aux limites de son propre marché. Le vaste marché allemand qui avait favorisé l'expansion de notre industrie sidérurgique, à la fin du siècle dernier, venait de se fermer. Mon pays, dans sa recherche de nouveaux débouchés, se tourna vers la France. C'est finalement avec la Belgique qu'il signa en 1921 l'Union économique belgo-luxembourgeoise qui fut en somme le premier marché commun européen.

Après la deuxième guerre mondiale, mon Gouvernement, toujours soucieux de consolider sa sécurité économique, adhéra à la Convention douanière Benelux dont est sortie une communauté tarifaire et dont l'objectif final est l'union économique totale.

Quand, en 1947-48, le monde libre entraît dans la phase de la coopération, mon pays ne s'est pas davantage tenu à l'écart. En ralliant l'O. E. C. E., il était moins attiré par la part qu'il pourrait s'assurer dans l'aide Marshall que soucieux de pouvoir participer aux échanges dans un ensemble économique plus vaste.

La création de la Communauté du charbon et de l'acier en 1952, tout en passant au pays un problème d'une extrême gravité, lui a ouvert des perspectives fécondes sur le plan de la

sécurité économique. D'un côté, il s'agissait de soumettre à une autorité supranationale la haute direction d'un secteur vital de notre vie économique. De l'autre, il importait d'ouvrir largement et définitivement les frontières des pays voisins à notre produit d'exportation par excellence et de garantir un approvisionnement stable en matières premières pour l'industrie sidérurgique. Il y avait là un choix à faire, qui, toute proportion gardée, dépassait en gravité celui assumé par les autres pays. Mis à part l'esprit européen de nos dirigeants politiques et de celui de notre Ministre des Affaires Etrangères en particulier, c'est l'exigence de notre sécurité économique qui a eu raison de toutes les hésitations.

Une nouvelle étape de l'intégration européenne vient d'être réalisée par l'instauration d'une Communauté couvrant tous les secteurs de la vie économique. Elle aussi rentre dans le cadre de la pensée économique et politique de mon Gouvernement.

Il va sans dire que l'entrée dans le marché commun va poser à mon pays des problèmes d'adaptation non négligeables. Dans le passé, le Luxembourg a déjà été à plusieurs reprises soumis à pareille épreuve et cela sans le bénéfice d'une période de transition et sans clause de sauvegarde. Fort de cette expérience, il aborde l'avenir sans appréhension excessive. Il peut le faire d'autant plus que 1^o son problème agricole, dont je vous parlerai dans un instant, a reçu provisoirement une solution particulière; que 2^o le secteur dominant de sa vie économique, à savoir l'industrie sidérurgique, se trouve déjà soumis à la loi du marché commun du charbon et de l'acier et que 3^o grâce à une clause spéciale, inspirée de la situation démographique particulière, mon pays sera dans une certaine mesure protégé contre l'afflux de la main-d'œuvre étrangère attirée par les bonnes conditions de travail au Luxembourg.

Mais — il y a un mois — si sur le plan de la politique étrangère tout a été fait pour l'élargissement du marché intérieur et pour la protection des secteurs les plus sensibles, le même effort n'a pas été entrepris pour renforcer la position compétitive et améliorer les conditions de concurrence de notre industrie totalement orientée vers l'exportation. Et il y a là un sujet d'inquiétude sérieux qui appelle l'attention pressante de mon Gouvernement.

D'abord, il est permis de dire que d'une façon générale l'introduction du marché commun affectera progressivement notre position concurrentielle sur tous les marchés. Jusqu'à présent, celle-ci était favorisée par le niveau peu élevé du tarif douanier Benelux. L'harmonisation progressive du tarif extérieur de la Communauté relèvera cette protection douanière. Dans la mesure donc où mon pays sera tributaire des importations en provenance de pays tiers, il subira et ressentira les effets de la future protection douanière dans sa position compétitive.

Mais le plus grave n'est certainement pas là. Dans la compétition qui ira en s'intensifiant, nous n'apporterons pas que des atouts, loin de là.

1^o Notre niveau des salaires est un des plus, sinon le plus élevé d'Europe. Malgré cela, des revendications sociales pressantes (relèvement des traitements de fonctionnaires, des rentes sociales, du salaire minimum; création d'un fonds de solidarité) s'expriment assez violemment pendant l'actuelle période pré-électorale. La charge salariale qui est déjà considérée comme fort lourde par la puissante industrie sidérurgique, devient presque insupportable pour la moyenne et petite industrie. Et c'est cependant cette dernière qui sera la plus affectée par le Marché Commun.

2^o Notre situation géographique est défavorable, parce que la population dans un rayon de 100 km ne dépasse pas un million et qu'à la périphérie de cette zone se trouvent des centres industriels très importants et puissants.

3^o Les transports par chemins de fer sont très coûteux, malgré un grand effort de modernisation. Ces chemins de fer par ailleurs représentent une grosse charge pour le budget.

4^o La fiscalité est très lourde et la politique fiscale, par rapport aux pays voisins, favorise insuffisamment l'investissement.

5^o La politique du crédit en faveur des nouveaux investissements est peu généreuse.

6^o Et, finalement, la pénurie chronique de la main-d'œuvre et de la main-d'œuvre spécialisée surtout constitue un sérieux handicap.

Tous ces facteurs pèsent lourdement sur les conditions concurrentielles surtout de notre industrie moyenne et petite.

Tous ces facteurs aussi sont de nature à décourager les investissements cependant si nécessaires pour la reconversion des entreprises dans la perspective du marché commun et pour la création d'industries nouvelles en vue de la diversification de notre structure économique trop monolithique.

Il est vrai que tous ces éléments ne sont pas immuables; certains d'entre eux peuvent être corrigés par l'action gouvernementale. Il reste cependant qu'à l'entrée en vigueur du marché commun — alors que les investissements se font en fonction de données nouvelles — le Luxembourg prend un mauvais départ pour tout un secteur de son économie.

Il y a un autre domaine qui pose, comme dans beaucoup d'autres pays, un problème fort préoccupant. J'entends parler de l'agriculture.

Après la sidérurgie, l'agriculture est le facteur constitutif le plus important dans notre structure économique. En effet, 55 % du territoire est soumis à la culture; la population agricole représente 20 % de la population totale; ce qui en fait un facteur important de l'équilibre structurel général du pays. Le revenu provenant de l'agriculture est de 15 % du revenu

national et l'agriculture finalement peut couvrir par sa propre production les besoins totaux de la population du pays pour une durée de 10 mois.

Cependant, notre agriculture travaille dans des conditions difficiles.

1° Les conditions *naturelles* de production sont peu propices. En effet, le climat est assez dur et la fertilité naturelle est peu élevée (12 % de bonnes terres, 58 % de terres médiocres).

2° Les conditions *économiques* de production aussi sont désavantageuses. D'un côté, étant donné les conditions naturelles de production, l'agriculture produit à des prix de revient fort élevés. D'un autre côté, l'industrie sidérurgique toute orientée vers l'exportation doit pouvoir produire aux moindres coûts possibles, c'est-à-dire travailler dans un milieu économique ayant un coût de la vie bon marché.

Ces exigences contradictoires ont obligé le Gouvernement de tout temps à pratiquer en faveur de l'agriculture une politique protectionniste qui depuis 1945 est devenue une politique active de soutien par la garantie de prix suffisants pour les produits agricoles et par la réservation du marché intérieur à la production indigène. Le financement de cette politique de soutien coûtera, en 1959 par exemple, quelque 300 millions au budget de l'Etat.

Cette situation a été pour le Gouvernement une constante préoccupation dans les négociations internationales en vue de l'intégration et de la coopération économique. Elle a appelé un statut particulier en faveur de notre agriculture dans l'U. E. B. L., dans le Benelux, dans le G. A. T. T. et finalement dans le Marché Commun. Ce statut n'est pas rigoureusement le même dans ces différents cadres. La principale différence réside dans le fait que le statut d'exception est sujet à révision suivant les règles plus ou moins sévères. C'est le Marché Commun qui à cet égard va imposer à l'agriculture luxembourgeoise l'effort d'adaptation le plus rapide et le plus soutenu. Certaines données de l'économie agricole actuelle pourront sans doute être améliorées par des réformes structurelles. Ainsi le Gouvernement est prêt à aborder sur le plan législatif le problème de la réforme structurelle de l'agriculture dans les domaines du remembrement des terres, du droit successoral et des assurances sociales. Les conditions du sol cependant resteront à peu de chose près ce qu'elles sont. L'agriculture, dès lors, demandera pendant longtemps encore, sinon pour toujours, une protection particulière.

Ce problème est plus crucial encore si on se place dans une perspective économique lointaine. Le Luxembourg va en effet devoir affronter un problème de structure sérieuse. Il sera nécessaire, politiquement, économiquement et socialement, de développer à côté de l'industrie sidérurgique une agriculture, un artisanat et des industries moyennes et petites aussi pros-

pères que possible. Il est en effet à prévoir que dans 10 ans la sidérurgie produira les mêmes tonnages qu'aujourd'hui avec une main-d'œuvre sensiblement réduite. Par ailleurs, il ne semble pas que nous puissions compter, à l'avenir, sur une expansion notable de notre production d'acier. Si donc nous désirons améliorer progressivement le niveau de vie de la population, nous ne pourrions y parvenir qu'en développant les autres secteurs de l'économie. Les perspectives sous ce rapport toutefois sont mauvaises.

En ce qui concerne l'agriculture, les difficultés que rencontre son assainissement, son développement, voire simplement son maintien sont considérables. Pour bon nombre d'entreprises industrielles et artisanales, la pénurie maintenant devenue chronique de la main-d'œuvre, la hausse constante des prix et des salaires pourraient devenir la cause même de leur disparition.

Malgré ces perspectives difficiles, mon pays ne pouvait pas ne pas suivre le mouvement de coopération et d'intégration qui organisera l'Europe sur des bases économiques nouvelles. Sa sécurité économique, malgré les dangers pour certaines branches de l'économie, lui en a fait une loi inéluctable.

*

Ce qui est vrai pour la sécurité économique de mon pays l'est à fortiori pour sa sécurité militaire.

Depuis la fin du Moyen Age déjà, le Luxembourg n'est plus en mesure d'assurer sa défense par ses propres moyens. Le résultat en a été que le pays est devenu depuis des siècles l'objet des convoitises dynastiques et l'enjeu de la politique européenne jusqu'à ce que, en 1867, une neutralité perpétuelle et désarmée vint mettre un terme à cette situation peu enviable.

Cette neutralité a de son côté été violée, chaque fois qu'elle aurait dû servir de garant à notre sécurité.

Mon pays n'a donc pas hésité à abandonner sa neutralité. Cet abandon qui était déjà un fait pendant la deuxième guerre mondiale, a été consacré juridiquement lorsque, en 1948, l'obligation de neutralité fut rayée de la Constitution. Le Grand-Duché, dès ce moment, devenait entièrement libre de poursuivre une politique qui le mettrait mieux à l'abri qu'une neutralité mal garantie, d'application délicate, et constamment violée.

C'est vers un système de sécurité collective qu'il devait logiquement s'orienter. Il accéda donc aux Nations Unies dans l'espoir que celles-ci pourraient assurer la paix et garantir la sécurité de tous. Cet espoir ayant été rapidement déçu, il a fallu organiser contre la menace russe persistante une protection plus efficace. De cette nécessité est né le Pacte de Bruxelles qui, en 1948, groupa les puissances de l'Europe occiden-

tale — dont mon pays — en vue de coaliser leurs forces alors modestes contre une éventuelle agression venant de l'Est.

Vous savez tous que l'Occident arriva très rapidement à la conviction que pour être efficace sa défense devrait s'appuyer sur le potentiel économique et militaire du Canada et des U.S.A. Cette prise de conscience engendra le Pacte Atlantique auquel mon pays adhéra sans hésitation. A ses yeux, ce nouveau système de défense collective était seul susceptible de donner une protection à l'échelle du danger et de la puissance à tenir en échec.

Cette protection évidemment se mérite, c'est-à-dire qu'elle ne va pas sans contrepartie. Mon pays était donc appelé à fournir un effort adéquat, en rapport avec ses moyens. La détermination de cet effort n'a pas été aisée. Il fallait créer une force armée tenant compte au mieux de notre situation reconnue très particulière. Au départ, le fait qu'il n'y avait ni tradition militaire, ni cadres, ni expérience pesait sur le processus de constitution de nos forces. Certaines données impérieuses d'ordre économique, démographique et politique ensuite se sont imposées quand il s'est agi de définir le volume et l'organisation des contingents luxembourgeois. En 1954, la définition de notre apport militaire en forces opérationnelles était finalement trouvée et sa mise sur pied réalisée à partir de 1955. Cet apport est le suivant:

Il consiste en un G. T. R. comprenant trois bataillons d'infanterie, un bataillon d'artillerie et certaines unités de soutien (génie, transport, communication, etc.) d'un effectif total en officiers et en hommes de 4.700 unités environ.

Ce G. T. R. est une unité de réserve qui est mobilisable au jour M + 3 et apte au combat à M + 30, après une période de réadaptation.

Cette force fait partie de la réserve stratégique du Commandant en Chef centre Europe qui les utilisera dans un secteur limité.

La durée du service militaire est de 12 mois avec deux périodes de rappel de 15 jours à 3 mois.

A cet effort physique correspond une charge financière qui a été rapidement croissante et qui a atteint son plafond en 1955. Les moyens budgétaires nécessaires au financement de notre effort militaire ont été de 640 millions, soit 3,6 % de notre revenu national en 1955. Dans la suite, les dépenses militaires ont été décroissantes pour se situer actuellement autour de 420 millions, soit 2,5 % du revenu national. Ce rapport paraît relativement faible. Le fait est que le poids de notre contribution à la défense commune est plus facilement supportable au point de vue financier qu'au point de vue physique.

Les raisons s'en trouvent dans les données fondamentales de notre situation démographique, économique et politique.

Démographiquement, le pays repose sur des bases précaires. Comme cette population de 315.000 personnes constitue l'infrastructure humaine d'un Etat, la plus grande prudence est de rigueur, quand il s'agit de mesurer les prestations en hommes. Cette conception ne couvre aucun égoïsme, mais reflète le légitime souci de ménager le facteur humain d'une entité politique.

C'est aussi dans la *structure économique* du pays et dans la pénurie de main-d'œuvre chronique depuis 1948 que se trouve la justification du volume relativement faible de nos forces et de la durée réduite du service militaire. L'industrie sidérurgique, d'une part, est le facteur essentiel de notre prospérité et doit le rester. L'agriculture, d'autre part, présente une importance considérable dans l'équilibre social du pays. Or, ces deux secteurs, le deuxième plus particulièrement, souffrent d'une grave pénurie de main-d'œuvre, à laquelle on ne peut pas pallier à tout prix par un appel massif à la main-d'œuvre étrangère, si l'on veut éviter un déséquilibre trop accentué dans le rapport entre la population indigène et étrangère. Dès lors, le Gouvernement doit être soucieux de ne pas aggraver cette situation dans le domaine de la main-d'œuvre et de maintenir au minimum les appels que les exigences militaires font à nos ressources physiques.

Sur le *plan psychologique*, c'est finalement le souvenir d'une époque — où, grâce à la neutralité désarmée, les charges financières étaient peu sensibles — qui favorise une certaine réticence à l'égard de l'effort militaire.

Mais à peine mise sur pied, cette contribution à la défense commune, issue d'un compromis entre les exigences militaires et les facteurs démographiques, économiques et politiques, s'est trouvée exposée à des critiques vigoureuses qui ont augmenté en intensité au fur et à mesure que les élections générales approchaient. Ce débat sur notre contribution à l'O. T. A. N. — largement favorisé d'ailleurs par les réductions annoncées par plusieurs membres de l'Alliance — tient une grande place dans la campagne électorale en cours et constituera probablement pour l'avenir un des problèmes politiques les plus sensibles.

Je vous rassure en disant que le principe du Pacte Atlantique n'est pas en cause. C'est la forme de notre contribution qui est sujette à critique.

L'objection majeure contre notre effort militaire est que le G. T. R., dans sa conception actuelle, c'est-à-dire comme force purement conventionnelle, n'a aucune valeur dans une guerre atomique.

Une autre objection est que les obligations militaires assumées par le pays sont trop lourdes et que les effets économiques, étant donné la pénurie persistante de main-d'œuvre, en sont "catastrophiques".

D'autres encore soutiennent que la contribution du Luxembourg n'a toujours été qu'un "geste", qu'un "symbole", un "gage de solidarité atlantique". Elle doit donc à priori être considérée comme sans valeur stratégique et militaire et ne pas coûter plus cher que la valeur qu'elle représente.

La conclusion qui dans l'immédiat est tirée de ces considérations par quelques partis politiques est que la réduction du service militaire de 12 à 9 mois d'abord, à 6 mois ultérieurement, est possible.

Il n'a pas été besoin de cette agitation pour convaincre mon Gouvernement de la nécessité d'une révision de notre apport militaire. Pareille réorganisation est à l'étude depuis quelque temps et ne tardera pas à être mise en vigueur. Elle essaiera au mieux de concilier les données fondamentales de notre situation avec les engagements pris envers l'Alliance.

Dans ses grandes lignes, la réforme envisagée se résume dans une réduction des effectifs, les forces du G. T. R. étant ramenées à celles d'un "battle group" du type américain renforcé de quelques unités de soutien. Ce groupe deviendra disponible à un terme beaucoup plus rapproché et ne sera plus soumis à des limitations dans l'emploi. En plus de cette unité, il est envisagé d'en créer une autre de la force d'un bataillon dont la nature reste encore à définir d'un commun accord avec les autorités militaires et civiles de l'O. T. A. N.

Voilà sommairement esquissés les efforts entrepris par mon pays dans le but d'asseoir sur des bases aussi solides que possible sa sécurité économique et militaire: dans le domaine économique en s'engageant résolument et sans réticence dans le mouvement de coopération d'abord, d'intégration européenne ensuite. Dans le domaine militaire en remplaçant la garantie illusoire résultant d'un statut de neutralité par celle effective émanant d'un système défensif commun.

*

Il me reste à vous dire, pour terminer, un mot de nos problèmes dans le domaine politique au sens étroit du mot. Certes, en parlant de l'intégration économique européenne, en parlant de notre participation dans un système défensif commun, j'ai soulevé des problèmes d'une portée politique extrême pour mon pays.

En s'intégrant dans le pool charbon-acier, le Luxembourg a mis entre les mains d'une autorité supranationale le secteur économique de loin le plus important auquel il est redevable de sa prospérité et auquel il reconnaît la vertu d'être un puissant soutien de son indépendance.

En adhérant aux Nations Unies, à l'U. E. O. et à l'O. T. A. N., notre Gouvernement a fait plus que rechercher une meilleure sécurité, il a simplement réorienté une politique extérieure vieille de $\frac{3}{4}$ de siècle.

Le problème n° 1 dans le domaine politique, au sens étroit du mot, est évidemment celui de notre indépendance politique. Pour un tout petit pays, il y a là une préoccupation que les pays moyens ou grands ne connaissent pas, du moins au même degré. Nous la connaissons depuis 1815, c'est-à-dire depuis que le Luxembourg a recouvré son indépendance au Congrès de Vienne.

Cette indépendance, mon pays l'a recouvrée grâce à la politique de l'équilibre européen pratiquée par les grandes puissances et plus particulièrement grâce et à cause de l'antagonisme et de la rivalité entre la France et la Prusse.

C'est ce même équilibre européen qui n'a cessé de menacer son existence, car sa destinée devait fatalement suivre le déplacement du rapport des forces en Europe. La rivalité franco-allemande a en 1867 engendré la neutralité permanente et non armée du Luxembourg, neutralité protégée par une garantie collective assez ambiguë des grandes puissances d'alors.

Abandonnée comme un agneau parmi les loups, cette petite communauté a rapidement développé une conscience nationale très poussée qui a pris en quelque sorte le relais de la garantie collective de 1867 et qui a joué lors des deux dernières guerres mondiales un rôle décisif dans la lutte pour le maintien de l'indépendance.

Depuis 1945, cette indépendance n'est plus menacée, si l'on fait abstraction de la menace soviétique qui pèse sur tout le continent européen. Grâce à la coopération et à l'intégration européenne, la rivalité franco-allemande qui a postulé cet équilibre européen a été peu à peu désamorcée et un déplacement du rapport des forces dans une Europe en voie d'intégration ne suscite plus la méfiance, voire le conflit.

Mais ce mouvement d'intégration qui a fait que le Luxembourg a cessé d'être un enjeu dans la recherche parfois dangereuse d'un équilibre européen, n'est-il pas lui-même un ennemi de cette indépendance?

Le problème s'est posé chaque fois qu'un nouveau pas a été fait dans la voie de la coopération et de l'intégration européennes. C'était le cas, quand il s'est agi d'adhérer à l'O.E.C.E. C'était surtout le cas, quand la mise en commun du charbon et de l'acier a demandé un abandon de souveraineté dans un secteur qui domine notre vie économique et qui est la base de notre indépendance politique. C'était encore le cas, quand le marché commun — pour ne pas parler des efforts manqués comme ceux de la C.E.D. et de la Communauté politique — a sollicité notre adhésion.

Moyennant certaines garanties, notre Parlement à la presque unanimité a fait prévaloir sur une conception très étroite de l'indépendance une saine appréciation des exigences européennes. Il n'a donc pas été d'avis que par suite

d'abandons successifs de souveraineté, notre petit pays court le risque d'aller insensiblement vers l'écueil qu'il veut éviter, à savoir la perte de son indépendance.

Je crois que mon Gouvernement et le Parlement ont été bien inspirés en faisant confiance à cette évolution.

A mon sentiment, la garantie de notre existence nationale se trouvera dans cette orien-

tation. Si le Luxembourg ne choisissait pas la voie de l'intégration et de la coopération, l'existence de mon pays, sans moyens de défense propres, avec une économie entièrement tributaire de l'extérieur, tant pour ses approvisionnements que pour ses exportations, cette existence apparaîtrait rapidement comme une survivance et un symbole d'une politique européenne définitivement révolue. »

Nouvelles diverses

A l'occasion de l'accession du Général de Gaulle à la Présidence de la République Française, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ont adressé les télégrammes suivants aux Présidents Charles de Gaulle et René Coty :

« Général de Gaulle,
Président de la République Française. »

Au moment où vous accédez à la présidence de la République Je forme les vœux les plus ardents pour le bien-être et la prospérité de la Nation Française.

Je souhaite de tout cœur que les années à venir soient les plus fécondes pour la France à laquelle le Luxembourg est attaché par tant de liens d'amitié et d'alliance.

Charlotte,
Grande-Duchesse de Luxembourg. »

« Monsieur René Coty,
Le Havre. »

Au moment où vous déposez les lourdes responsabilités de votre charge, nous avons à cœur de vous exprimer nos sentiments de bien vive admiration avec tous nos vœux chaleureux pour votre bonheur et votre bien-être.

Le souvenir de votre visite à Luxembourg qui traduit si bien l'amitié que vous portez à notre pays et à notre Maison nous restera particulièrement cher.

Félix et Charlotte. »

En réponse à ces télégrammes, M. le Président de Gaulle et M. René Coty ont envoyé les télégrammes suivants à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse :

« Je remercie Votre Altesse Royale de Son message qui m'a fait grand plaisir. J'adresse à Votre Altesse Royale mes meilleurs vœux pour Elle-même et pour le cher Luxembourg avec lequel la France entretient des relations d'amitié et d'alliance si étroites et cordiales.

Général de Gaulle. »

« Profondément touché par le message de Votre Altesse Royale et du Prince Félix Qui m'ont fait à Luxembourg un si émouvant accueil, je tiens à Vous exprimer la gratitude pour les sentiments que Vous voulez bien me témoigner. Je prie Votre Altesse Royale d'agréer mes bien respectueux hommages et de partager avec le Prince Félix ma fidèle amitié.

René Coty. »

*

Par un arrêté grand-ducal du 9 décembre 1958, M. Nicolas Hommel, Représentant Permanent du Luxembourg auprès de l'O. E. C. E. et de l'OTAN, à Paris, a été nommé Ambassadeur du Grand-Duché à Bruxelles.

Le 9 janvier 1959, M. Nicolas Hommel a remis à S. M. le Roi des Belges les lettres l'accréditant auprès de Lui comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

*

Le 1^{er} janvier 1959, le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, ainsi que le Ministère des Finances publièrent l'avis suivant concernant l'importation et l'exportation des marchandises relevant du Traité instituant la Communauté Economique Européenne :

Importation.

A partir du 1^{er} janvier 1959, les marchandises qui relèvent du Traité instituant la Communauté Economique Européenne (C. E. E.) peuvent bénéficier d'une réduction d'un dixième des droits de douane, lorsqu'elles sont importées d'un Etat membre (République Fédérale d'Allemagne et le Land de Berlin, République Française, y compris les départements métropolitains, algériens, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion ainsi que les territoires d'Andorre et de Monaco, la République Italienne, y compris le territoire de Saint-Marin) ou d'un pays ou territoire d'outre-mer associé à la C. E. E.

Relèvent du Traité instituant la C. E. E. toutes les marchandises à l'exclusion de celles pour

lesquelles un régime spécial est prévu par les Traités instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C. E. C. A.) et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom).

Le bénéfice de la réduction d'un dixième des droits de douane est subordonné à la production des pièces suivantes:

- a) d'un certificat de circulation pour les marchandises importées d'un Etat membre:
- b) d'un certificat d'origine et de pièces établissant que les marchandises ont été expédiées du pays ou territoire d'origine à destination de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise ou des Pays-Bas, pour les marchandises importées d'un pays ou d'un territoire d'outre-mer associé à la C. E. E.

Sont dispensés de la production d'un certificat de circulation ou d'un certificat d'origine, lorsqu'ils sont déclarés comme étant en provenance d'un Etat membre ou d'un pays ou territoire d'outre-mer associé et qu'aucun doute n'existe quant à la sincérité de la déclaration:

- a) les objets contenus dans les bagages des voyageurs, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'objets destinés à des fins commerciales et que leur valeur ne dépasse pas 10.000 francs;
- b) les envois postaux (y compris les colis postaux) expédiés des Etats membres;
- c) les envois postaux (y compris les colis postaux) expédiés des pays ou territoires d'outre-mer et dont la valeur ne dépasse pas 5.000 francs par envoi.

Exportation.

Les marchandises relevant du Traité C. E. E. qui sont exportées de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise vers un Etat membre bénéficient dans cet Etat membre d'une réduction d'un dixième des droits d'entrée à la condition qu'il y soit produit un certificat de circulation.

Les mêmes marchandises exportées vers un pays ou territoire d'outre-mer associé à la C. E. E. y bénéficient également de cette réduction à la condition que soit produit un certificat d'origine visé par notre Chambre de Commerce.

Le certificat de circulation doit être établi par l'exportateur en se conformant aux règles figurant sur le document. Il est visé par la douane lors de l'exportation.

Des formules de certificat de circulation sont en vente dans tous les bureaux des douanes.

En ce qui concerne le trafic des marchandises entre les pays de Benelux aucun changement n'est intervenu dans les formalités à accomplir.

*

Le 3 janvier 1959 a eu lieu au Musée de l'Etat, à Luxembourg, l'inauguration de deux expositions. La première avait été organisée par

l'UNESCO et elle présenta un ensemble de reproductions d'aquarelles dues surtout à des maîtres chinois, japonais et européens (Turner, Delacroix, Dufy, Chagall, Marc, Picasso, Léger, Kler, Miro, Kandinsky, etc.).

La seconde exposition, organisée sous les auspices de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et de l'American-Luxembourg Society, comportait une collection de reproductions de tableaux caractéristiques de l'art américain au XX^e siècle, notamment des œuvres de John Marin, L. Feininger, Max Weber, Ben Shahn, Mark Tobey, Ashile Gorky, Jackson Pallock, etc.

S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, assistait à l'inauguration des expositions qui furent déclarées ouvertes par M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, au nom du Ministre de l'Education Nationale.

*

Les 9, 10 et 11 janvier 1959 a eu lieu, à Wiesbaden, le Congrès international pour une communauté politique européenne auquel prirent part sept pays européens, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas. L'Autriche, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et la Suisse y avaient délégué des observateurs.

Le Congrès était présidé par M. Walter Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne. Parmi les orateurs figuraient M. Robert Schuman, M. Jean Monnet, M. Heinrich von Brentano et Lord Attlee.

*

Le « Mémorial » du 10 janvier 1959 vient de publier un arrangement entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République fédérale d'Autriche relatif à l'admission de stagiaires, fait par échange de notes le 12 septembre 1958. Cet arrangement fait suite à l'accord unilatéral sur l'échange de stagiaires, intervenu dans le cadre du Traité de Bruxelles et élargi dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale et à plusieurs accords bilatéraux, qui ont été conclus en la même matière par le Luxembourg, notamment avec la France et la Confédération helvétique.

Le nouvel arrangement s'applique aux ressortissants autrichiens et luxembourgeois qui acceptent un emploi de stagiaire dans l'autre pays pour une période limitée, en règle générale à une année, afin de perfectionner leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Le nombre de stagiaires pouvant être admis dans les deux pays ne doit pas dépasser cinquante par année civile. Les stagiaires admis jouiront de l'égalité de traitement avec les nationaux du pays d'accueil en ce qui concerne les conditions de travail, la protection du travail et la sauve-

garde des droits des travailleurs. Ils bénéficieront également des dispositions en vigueur en matière de sécurité sociale ainsi que de la convention que les deux pays s'apprêtent à conclure prochainement en la matière sur la base d'un projet paraphé en automne dernier.

*

Le 10 janvier 1959 a eu lieu, à Wiltz, le vernissage du neuvième salon de la peinture, placé sous le haut patronage du Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel. Le salon était organisé par la commune de Wiltz avec la collaboration du Groupement européen des artistes des Ardennes et de l'Eifel, et le concours du Syndicat d'initiative de Wiltz.

Environ 150 œuvres de 40 artistes allemands, belges, français et luxembourgeois y étaient exposées côte à côte.

*

Le 11 janvier 1959 a eu lieu à Luxembourg, dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers, la cérémonie de la remise solennelle des diplômes de maîtrise à 250 maîtres artisans par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier. Rappelons que depuis 1937, quand fut créée la législation sur les diplômes de maîtrise, 7.384 artisans qualifiés ont obtenu ce diplôme.

*

Le 21 janvier 1959, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a élu les juges à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

La juridiction nouvelle est appelée à rendre des arrêts motivés, définitifs et obligatoires pour huit des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont ratifié la Convention européenne et au nombre desquels se trouve le Luxembourg. En effet, pour rappeler cette institution à la vie, il fallait l'acceptation de huit des Etats ayant déjà souscrit à la convention. Ce nombre fut atteint le 3 septembre 1958, lorsque l'Autriche et l'Islande se joignirent à la Belgique, au Danemark, à la République Fédérale d'Allemagne, à l'Irlande, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Parmi les personnalités élues comme juges à la Cour Européenne des Droits de l'Homme le Luxembourg est représenté par M. Eugène Rodembourg.

*

A l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le président de la Fédération Internationale des Journalistes, M. Marcel Stijns, a adressé à l'Association des Journalistes Luxembourgeois le télégramme suivant:

«Fédération Internationale des Journalistes salue confrères à l'occasion du quarantième anniversaire accession Grande-Duchesse et se réjouit existence presse luxembourgeoise libre, efficiente et digne de notre profession.

Stijns, président.»

Le président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois a répondu en ces termes:

«M. Marcel Stijns, Président de la Fédération Internationale des Journalistes, Bruxelles.

Remercions témoignage d'amitié et de solidarité occasion quarantième anniversaire accession Grande-Duchesse et formulons vœux très sincères rayonnement toujours croissant Fédération Internationale.

Robert Thill, président.»

*

Le 23 janvier 1959 a eu lieu à Nice l'inauguration de l'Office National Economique et Touristique Luxembourgeois créé sous l'impulsion de M. Fernand Archen, Consul de Luxembourg à Nice.

Parmi les invités d'honneur on remarquait M. Faure, Chef de Cabinet adjoint du Préfet des Alpes-Maritimes, M. Raoul Bosio, représentant le Député-Maire de Nice, le Général Cluset, Commandant la subdivision militaire de Nice, M. Chamillard, Président du Tribunal de Commerce, M. Steck, Procureur de la République, ainsi que des délégués du Syndicat d'Initiative, du Touring Club de France, de la Chambre de Commerce belge de Marseille, de l'Office National Italien du Tourisme, etc.

M. Jacques Duyckaerts représentait à cette occasion M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme.

*

Le 24 janvier 1959, le Comité permanent de travail et d'organisation du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux s'était réuni à la Chambre des Députés, à Luxembourg, sous la présidence de M. J. A. W. Burger, Président du Conseil.

Au cours de sa réunion, le Comité permanent a examiné plusieurs questions d'ordre intérieur et a décidé de convoquer le Conseil en séance plénière, les 13 et 14 février, à Luxembourg.

A l'ordre du jour figuraient l'examen du budget pour l'année 1959, le rapport commun sur la réalisation et le fonctionnement d'une union économique entre les trois Etats, le problème du chômage et le rapport commun sur l'unification du droit.

Ajoutons ici qu'en marge de la réunion M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu M. J. A. W. Burger, Président du Conseil, et lui a remis la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

*

*Le Commerce extérieur de Benelux
au cours de l'année 1958.*

D'après une communication du Secrétariat Général de l'Union Douanière Benelux, les importations de Benelux en provenance des pays

tiers ont atteint en valeur, au cours de l'année 1958, un montant de fr. 280.367 millions, tandis que les exportations de Benelux vers les pays tiers se sont élevées à fr. 257.335 millions. Le pourcentage de couverture s'est chiffré à 91,8 %.

Les chiffres relatifs à l'importation et à l'exportation de l'année précédente ont été respectivement de fr. 315.527 millions et de fr. 253.930 millions; pourcentage de couverture: 80,5 %.

Comparativement à l'année précédente les importations du Benelux en 1958 accusent donc une diminution de fr. 35.160 millions = 11 %; les exportations accusent un accroissement de fr. 3.405 millions = 1 %.

Le commerce intra-Benelux présente, au cours de l'année 1958, l'image suivante: importations de l'U. E. B. L. en provenance des Pays-Bas: fr. 24.510 millions; importations des Pays-Bas en provenance de l'U. E. B. L.: fr. 32.350 millions. Les chiffres correspondants de l'année précédente représentent fr. 24.302 millions et fr. 37.048 millions.

Par rapport à 1957, les importations de l'U. E. B. L., en provenance des Pays-Bas, ont

augmenté de fr. 208 millions = 0,9 %. Les importations des Pays-Bas, en provenance de l'U. E. B. L., ont diminué de fr. 4.698 millions = 13 % en 1958.

*

A l'occasion du 40^e anniversaire de l'avènement de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, l'administration des P. T. T. du Grand-Duché a émis, le 15 janvier 1959, une série de timbres-poste spéciaux.

Les vignettes sont à l'effigie de la Souveraine, d'après un portrait photographique exécuté par Edouard Kutter, photographe de la Cour. Les valeurs figurent dans le coin supérieur droit et la Couronne royale dans le coin supérieur gauche. Les millésimes du règne « 1919-1959 » sont reproduits en-dessous de l'effigie.

Confectionnés par la S. A. Courvoisier à La Chaux-de-Fonds en héliogravure bicolore, les timbres sont au format vertical de 26 × 36 mm. La série se compose des valeurs de 1,50 franc, 2,50 francs et 5,00 francs.

Nouvelles de la Cour

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, le 5 janvier, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 20 janvier, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. l'Ambassadeur Sydney David Pierce, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Canada.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Imre Kutas, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République Populaire Hongroise.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Vjekoslav Prpic, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République Populaire Fédérative de Yougoslavie.

*

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le 23 janvier, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 24 janvier, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. le Dr Francisco del Rio y Canedo, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Mexique, qui Lui a remis, au nom du Président des États-Unis du Mexique, le Grand Collier de l'Aigle Aztèque. A cette occasion, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a remis au Ministre du Mexique les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Le 29 janvier, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. R. Wiwoho Purbohadidjojo, Ministre d'Indonésie, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

2 janvier: L'Association Nationale des Infirmières et Assistantes Sociales Luxembourgeoises Diplômées invite à la conférence que fait au « Carrefour » à Luxembourg M. Bemelmans, de Liège, sur le sujet « Le Rôle éducationnel de la Famille ».

3 janvier: Au Musée de l'Etat à Luxembourg, inauguration de deux expositions, la première, composée par les soins de l'UNESCO, présente un ensemble de reproductions d'aquarelles dues à des maîtres chinois, japonais et européens (Turner, Delacroix, Cézanne, van Gogh, Vuillard, Dufy, Chagall, Marc, Picasso, Léger, etc.), alors que la seconde est organisée sous les auspices de l'Ambassade des U.S.A. et de l'American-Luxembourg Society et comporte des reproductions de peintures américaines du XX^e siècle (Marin, Feininger, Weber, Shahn, Tobey, Gorky, Pallock).

L'Union des Sous-Officiers de Réserve Luxembourgeois (USORL) tient son assemblée générale à Luxembourg.

4 janvier: Le Centre Dramatique de l'Est de Strasbourg présente au Théâtre Municipal de Luxembourg « Notre Petite Ville », comédie de Thornton Wilder.

La Centrale Paysanne organise ses élections cantonales statutaires.

5 janvier: La population du Grand-Duché fête l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean.

Au grand auditorium de Radio-Luxembourg, M. Roland-Manuel et M^{me} Jeannine Dacosta font une conférence-récital sur « L'Ecole de Paris ».

6 janvier: Les Amitiés Françaises — Section d'Esch-sur-Alzette — présentent à l'Ecole Professionnelle de l'Etat le film « Singulier Japon », de Jean Raspail, film réalisé dans le cadre de l'initiative « Exploration du Monde ».

8 janvier: L'association « Les Amis de la Musique » présente au Théâtre Municipal de Luxembourg l'Orchestre Fernand Oubradous, de l'Association des Concerts de Chambre de Paris.

A Mondercange, tirage de la 1^{re} tranche 1959 de la Loterie Nationale.

9 janvier: Sur invitation de l'association « Les Amis de la Grèce », M. Walter Panos, Directeur de l'Office National du Tourisme Hellenique pour le Benelux, fait en la salle des fêtes de l'Athénée une conférence touristique sur la Grèce.

10 janvier: Les Jeunesses Musicales présentent en la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette l'ensemble des « Bass Harmonistes » de Paris.

L'Association Professionnelle des Sous-Officiers Actifs de l'Armée Luxembourgeoise (APSOAAL) tient son assemblée générale au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg.

11 janvier: A la Chambre des Métiers à Luxembourg, en présence de nombreuses personnalités de la vie scolaire et artisanale et de MM. les Ministres Nicolas Biever et Pierre Werner, ainsi que de M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean remet les diplômes à 250 candidats ayant passé avec succès l'examen de maîtrise artisanale en 1958.

A Wiltz s'ouvre le 9^e Salon de Peinture réunissant les œuvres de 40 peintres du Groupement européen des artistes des Ardennes et de l'Eifel.

L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette commémore le 25^e anniversaire de sa fondation.

Sous la présidence de M. Emile Raus, Directeur de l'Administration des P.T.T., l'Amicale des Postiers Luxembourgeois tient son assemblée générale au nouveau foyer de l'Hôtel des P.T.T. à Luxembourg.

12 janvier: En la salle des fêtes de l'Athénée, la British-Luxembourg Society organise une soirée de films anglais.

13 janvier: A la tribune du Cercle Culturel et d'Education Populaire au Casino Syndical de Luxembourg-Bonnevoie, M^e Alex Bonn, avocat à la Cour d'Appel de Luxembourg, fait une conférence sur « La Protection judiciaire des libertés fondamentales ».

14 janvier: En la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, concert symphonique donné par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de son nouveau chef, le Maître Carl Melles.

La Fédération des Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs du Grand-Duché de Luxembourg tient son assemblée générale à Luxembourg.

Sur invitation du Service d'Orientation Professionnelle de l'Office National du Travail, le Bureau Universitaire de la Statistique (BUS) organise en la salle des fêtes de l'Athénée une conférence faite par M. A. Bahu, professeur à l'Université de Nancy,

- sur « Les carrières de la santé et les carrières sociales ».
- 15 janvier: Sur invitation du Centre Culturel et Populaire, M. Joseph-Emile Muller fait à la salle des fêtes de l'Athénée une conférence sur « Les Peintures étrusque et romaine ».
- 16 janvier: A la tribune de la Conférence Saint-Augustin de l'ALUC, M. Norbert Kneip présente l'œuvre dramatique de l'écrivain américain Eugène O'Neill.
Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Jeunesses Musicales organisent un Récital Chopin avec le concours du jeune pianiste berlinois Manfred Reuthe. Cet artiste se produit également à Differdange.
- 17 janvier: La Section de Dudelage des Amitiés Françaises offre au public local une séance spéciale de films artistiques et culturels français.
- 18 janvier: La Fédération des Patrons Horlogers, Bijoutiers et Opticiens fête son Patron, Saint-Eloi, à Esch-sur-Alzette.
L'Association Nationale des Auxiliaires Médicaux tient son assemblée générale à l'Hôtel de l'Ancre d'Or à Luxembourg.
- 19 janvier: L'Union Royale Belge organise à la salle de réunions de la Chambre des Métiers à Luxembourg une conférence faite par M. l'Abbé Froidure, professeur à l'Université de Louvain, sur le sujet « Les Sanctions en Education ».
- 20 janvier: La Division Commerciale de la S.N.C.F.L. annonce qu'en ce début de l'année 1959, le réseau des lignes touristiques d'autocars exploité en coopération mutuelle par les chemins de fer européens sous le nom de « Europabus » comprend 102 lignes, à l'exploitation desquelles participent 43 entreprises routières de l'Europe occidentale.
- 21 janvier: Sur invitation des Amitiés Françaises, M. Jean Ber donne au « Carrefour » à Luxembourg un récital-spectacle.
Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble du « Stadttheater Dortmund » donne « Ein Mond für die Beladenen », pièce d'Eugène O'Neill.
- 23 janvier: Dans une allégresse générale, le peuple luxembourgeois fête l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg et commémore le 40^e Anniversaire de l'accession au Trône de sa vénérée Souveraine.
- 24 janvier: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Die Fledermaus », opérette de Johann Strauss.
Sur invitation de l'Association des Ingénieurs et Industriels Luxembourgeois, M. André Turcat, Chef Pilote d'Essais à Nord-Aviation (Istres), fait au siège de l'Association une conférence sur le sujet « La Recherche de la Vitesse ».
- 25 janvier: A l'instar des autres nations, le Grand-Duché commémore la 6^e Journée Mondiale des Lépreux.
- 26 janvier: Concert spirituel en l'Eglise paroissiale Saint-Joseph de Luxembourg-Limpertsberg avec le concours de M^{me} Geneviève de la Morvonnais, soprano, et de M. Emile Binet, organiste.
- 27 janvier: La Section dramatique du Lycée de Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette organise une soirée théâtrale au cours de laquelle sont présentés « Misère et Noblesse », comédie en trois actes, et « La dernière répétition », comédie en un acte.
- 28 janvier: En la salle des fêtes de l'Athénée se tient la première d'une série de six conférences qui constituent le cours d'histoire de l'art organisé par le service d'Education Esthétique du Ministère de l'Education Nationale. Ce cours est consacré aux divers mouvements qui se sont succédé entre 1888 et 1914 et le sujet de la première conférence est le suivant: « Les Nabis (Bonnard, Vuillard, Denis, etc.) ».
- 30 janvier: LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que le Prince Charles assistent au Ciné Marivaux à une représentation privée du film documentaire sur le Congo: « Les Seigneurs de la Forêt ».
- 31 janvier: A l'Institut Saint-Jean à Luxembourg, M. l'Abbé Froidure, professeur à l'Université de Louvain, fait une conférence sur le sujet « Liberté ou responsabilité en éducation ».